

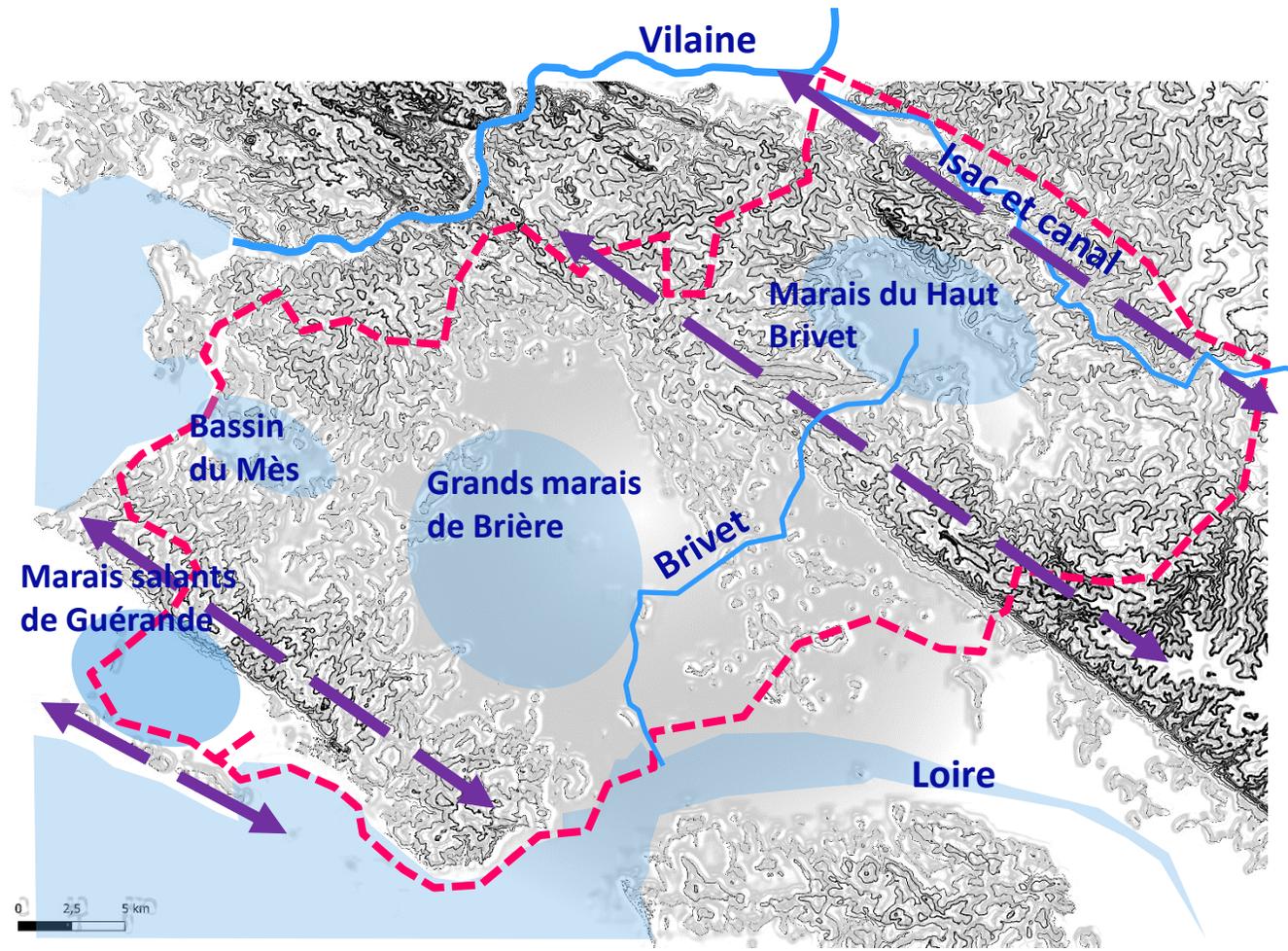
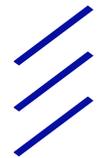
**addrn**

agence d'urbanisme de la région de Saint-Nazaire

# Définition des entités paysagères du périmètre d'étude du Parc naturel régional de Brière

Mission de l'addrn  
Juillet 2025

# Cohérence du périmètre



----- Périmètre d'étude PNRB

Une armature paysagère composée d'un rythme 'coteau-plateau / bocage / marais en cuvette' qui structure le territoire

Entre la Vilaine au nord et la Loire au sud, le territoire se constitue de quatre grands 'mouvements' orientés nord-ouest sud/est :

- Le 'coteau de Saint-Gildas' et le val de la rivière Isac qui accueille également le canal de Nantes à Brest
- Le sillon de Bretagne au travers duquel passe le Brivet
- Le coteau de Guérande
- Le relief de la Grande Côte du Pouliguen au Croisic (hors périmètre d'étude)

Les 'espaces' entre ces reliefs forment des 'cuvettes' accueillant des marais ayant chacun leurs particularités :

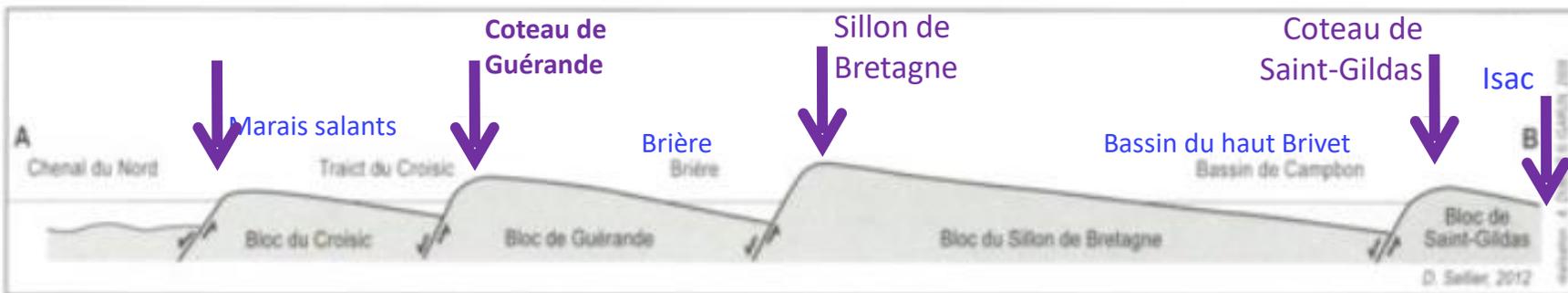
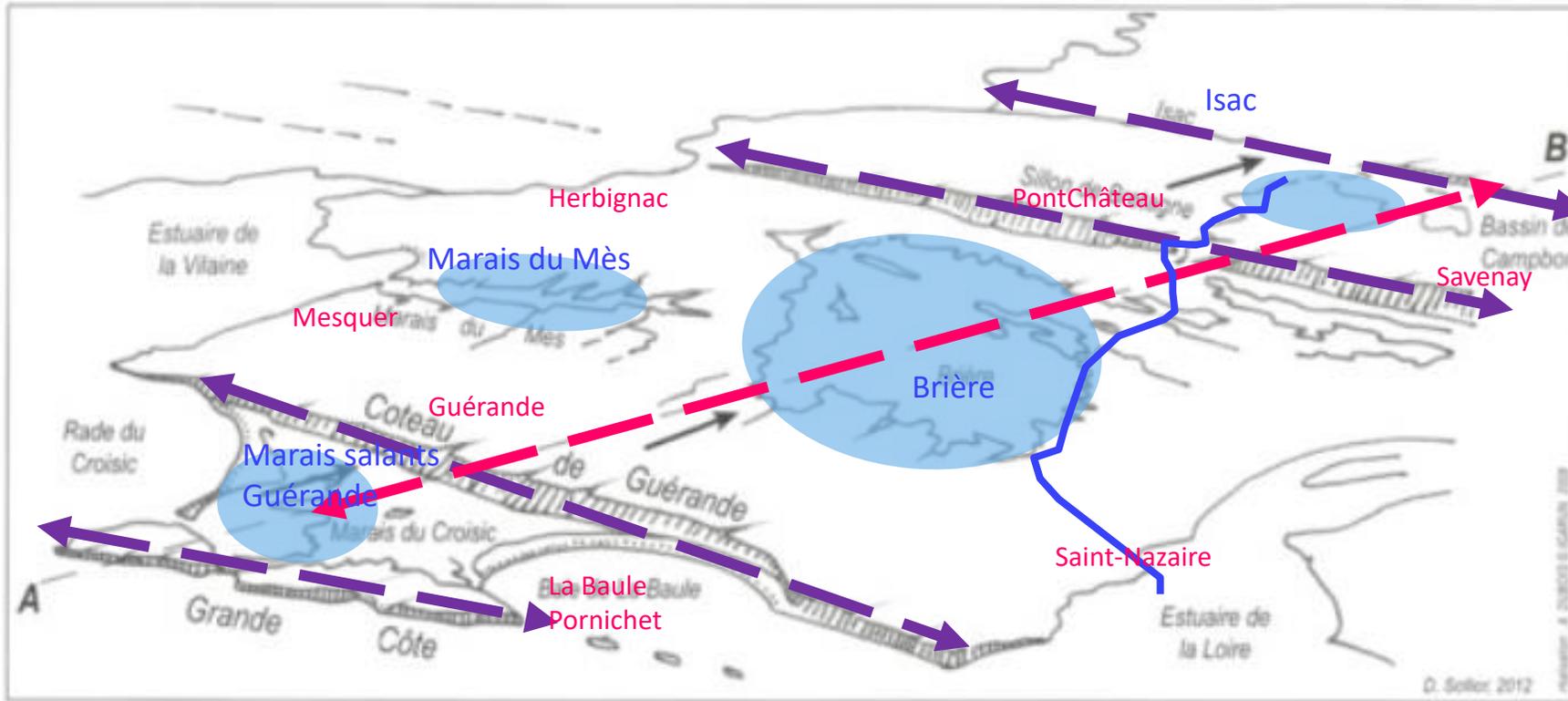
- 2 marais doux reliés par le Brivet (marais du Haut Brivet et Grand marais de Brière)
- 2 marais salés de part et d'autre du Coteau de Guérande (bassin du Mès\* et marais salants de Guérande)

Ces territoires de marais sont bordés de bocages à la maille plus ou moins dense implantés sur des coteaux et plateaux vallonnés.

Ce territoire présente donc une cohérence d'ensemble liée à la topographie qui alterne les reliefs nord-ouest sud/est, les coteaux et plateaux plus ou moins inclinés et les cuvettes accueillant les marais.

\* Le bassin du Mès comporte aussi une zone de marais d'eau douce

# Cohérence du périmètre



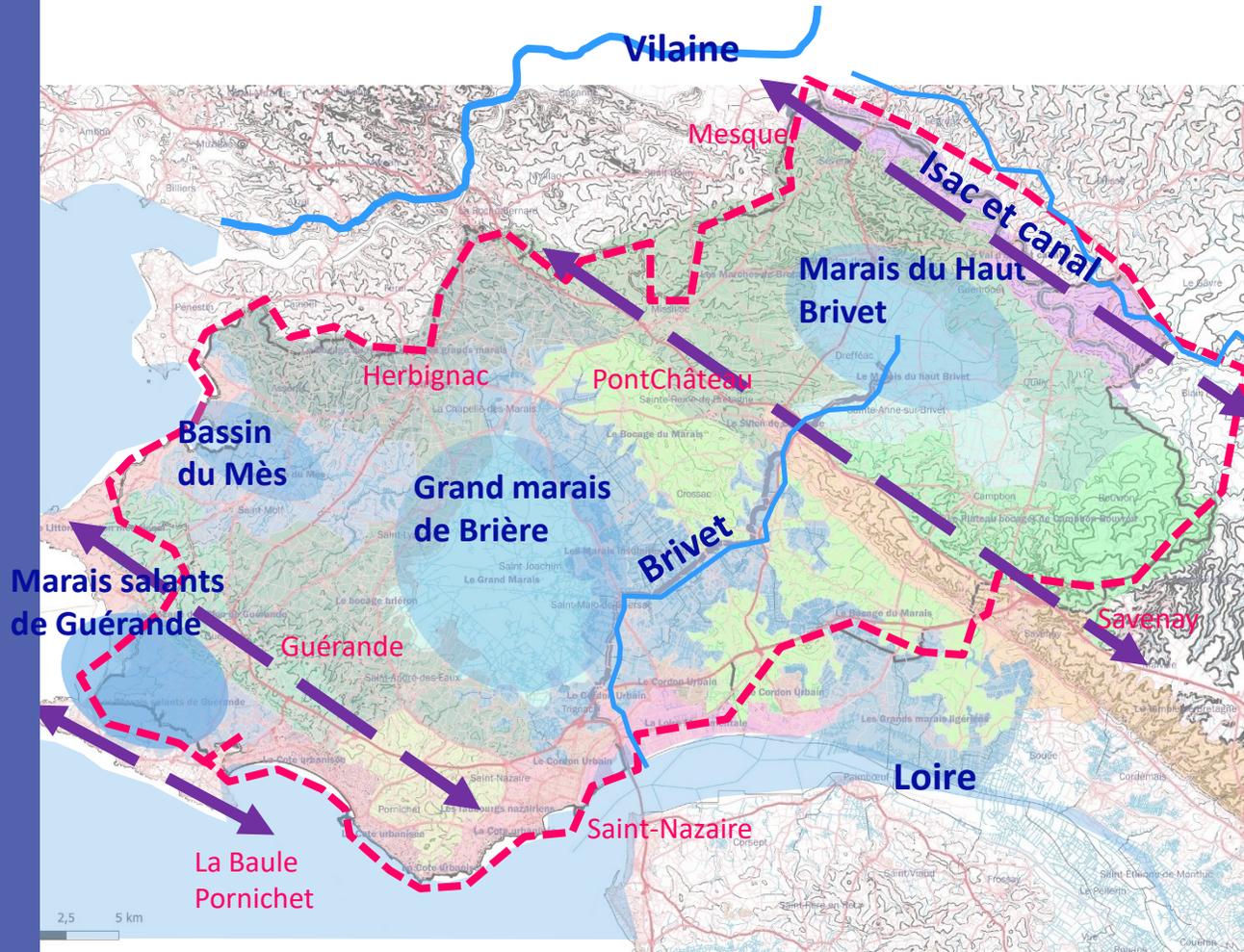
L'alternance des reliefs nord-ouest sud/est, des coteaux et plateaux plus ou moins inclinés et des cuvettes accueillant les marais créant la cohérence d'ensemble du périmètre.

Source (base de l'illustration) : Cahiers Nantais, revue annuelle de l'institut de géographie et d'aménagement de Nantes université (IGARUN) / Illustration A. Dubois-IGARUN, 2008

# Cohérence du périmètre

Cette 'alternance' d'ensemble accueille trois grands types d'unités et les paysages qui leur sont associés :

- Les unités d'eau et de marais
- Les unités de bocages
- Les unités urbaines



Charte pnrp – entités paysagères

----- Périmètre d'étude PNRB

Bocage (ici à Guenrouet)



## Paysages de bocage :

Bocage de plateaux/coteaux plus ou moins inclinés accueillant une densité de haies qui varie selon les unités, des boisements plus ou moins nombreux, de légers vallonements et la ripisylve associée, des marres et étangs ainsi que des bourgs, hameaux et agglomérations, qui subissent pour certains une pression/diffusion urbaine importante. Des vues proches ou lointaines s'offrent sur les 'points hauts' de ces territoires.

Marais (ici à St-Malo-de-Guersac)



## Paysage de marais / eau :

Des paysages de marais en cuvette très horizontaux, aux configurations variées :

- marais salants aux mosaïques d'œillettes et bassins
- marais maillés de fossés et canaux, ponctués de haies et de petits boisements accueillant des prairies, cultures, de l'élevage
- marais indivis, emblématique du territoire, vaste espace d'eau et de canaux façonnés par les hommes et marais habités des îles de Brière

Urbain (ici à Montoir-de-Bretagne)

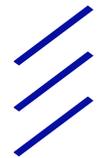


## Paysages urbanisés :

Des paysages plus densément urbanisés en lien avec des activités portuaires et industrielles ou liées à l'activité balnéaire qui composent une presque continuité de côte urbanisée de Donges à Mesquer et juxtaposant des paysages industrialo-portuaires, de villes comme Saint-Nazaire et de communes balnéaires (Pornichet, La Baule, Mesquer), aux littoraux variés

@Arnaud Dréan

# Cohérence du périmètre



Carte du relief de la Loire Atlantique  
 - - - - - Périmètre d'étude PNRB

# Entités paysagères identifiées

## EAU (7unités):

- 01 - Le Val d'Isac et canal
- 02 - Le marais du haut Brivet
- 03 - Les marais insulaires habités
- 04 - Les grands marais ligériens
- 05 - Le grand marais de Brière
- 06 - Le bassin du Mès
- 07 - Les marais salants de Guérande

## BOCAGE (9unités)

- 01 - Les étangs et bois des marches de Bretagne
- 02 - Le bocage du haut Brivet
- 03 - Les coteaux bocagers de Campbon Bouvron
- 04 - Le Sillon de Bretagne
- 05 - Le bocage du marais
- 06 - Le plateau bocager d'Herbignac
- 07 - Le bocage briéron
- 08 - Le bocage rétro-littoral
- 09 - Le bocage du Coteau de Guérande

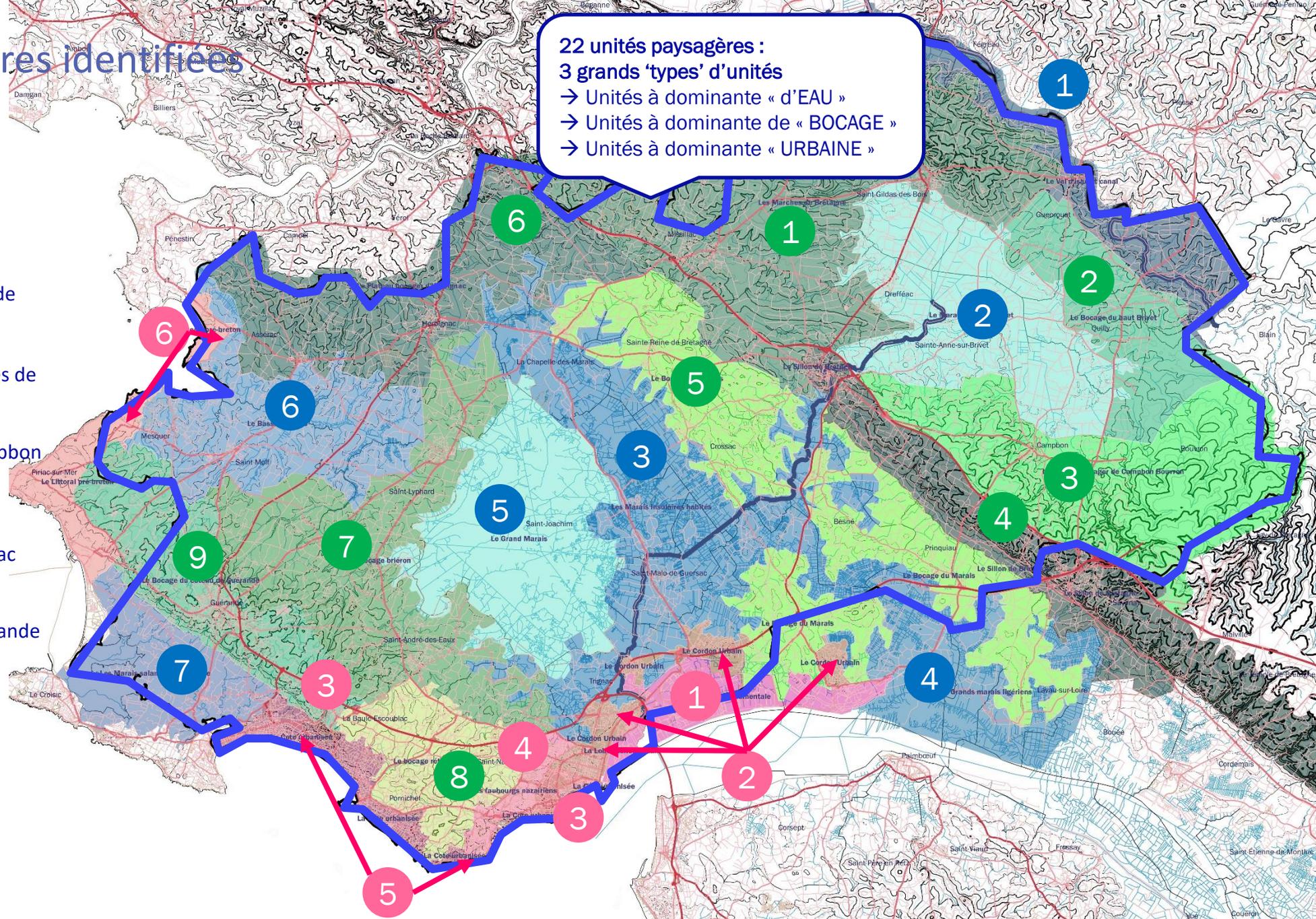
## URBAIN / URBANISE (6unités)

- 01 - La Loire monumentale
- 02 - Le cordon urbain
- 03 - La ville rétro littorale
- 04 - Les faubourgs nazairiens
- 05 - La côte urbanisée
- 06 - Le littoral pré-breton

## 22 unités paysagères :

### 3 grands 'types' d'unités

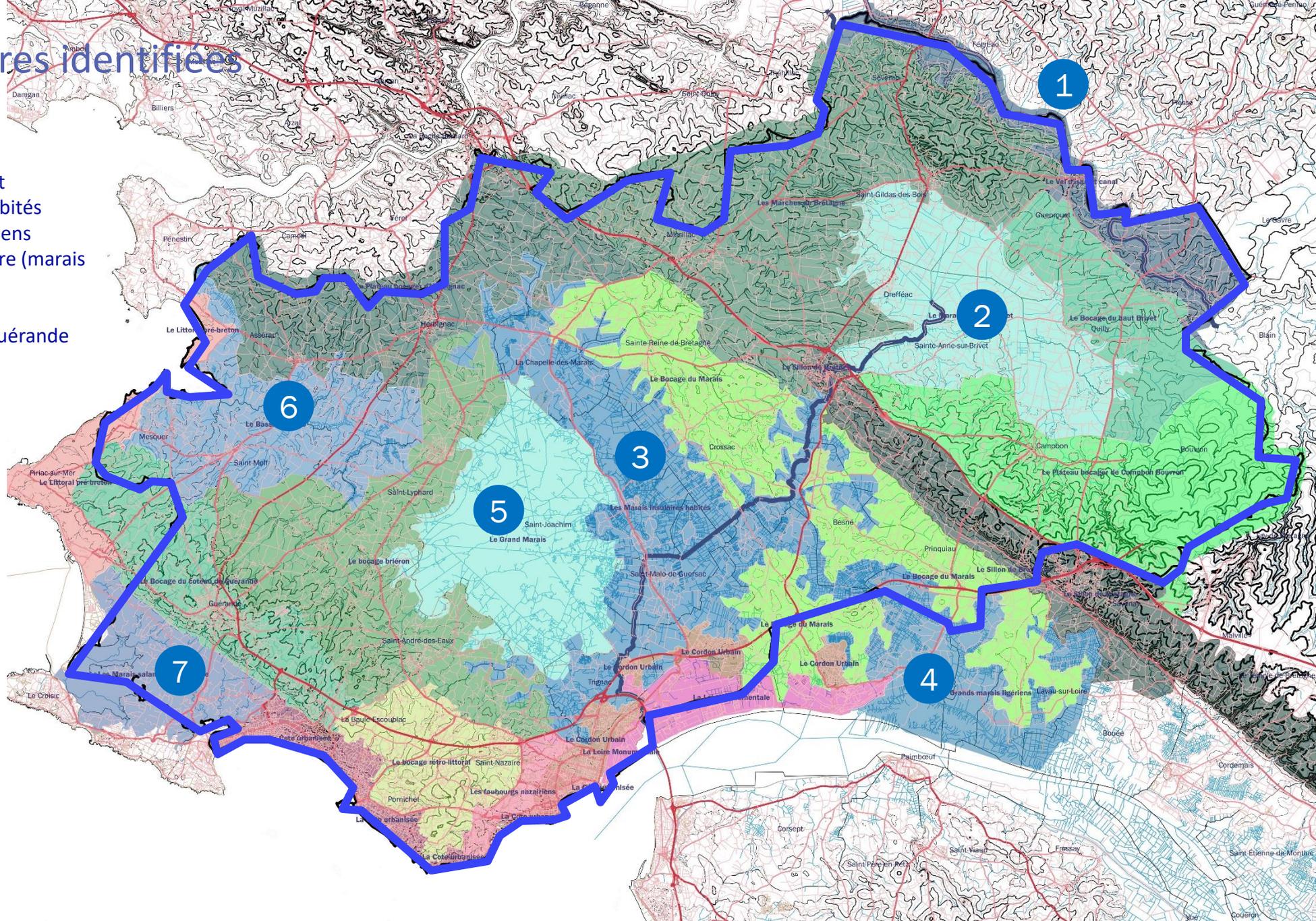
- Unités à dominante « d'EAU »
- Unités à dominante de « BOCAGE »
- Unités à dominante « URBAINE »



# Entités paysagères identifiées

## EAU (7 unités) :

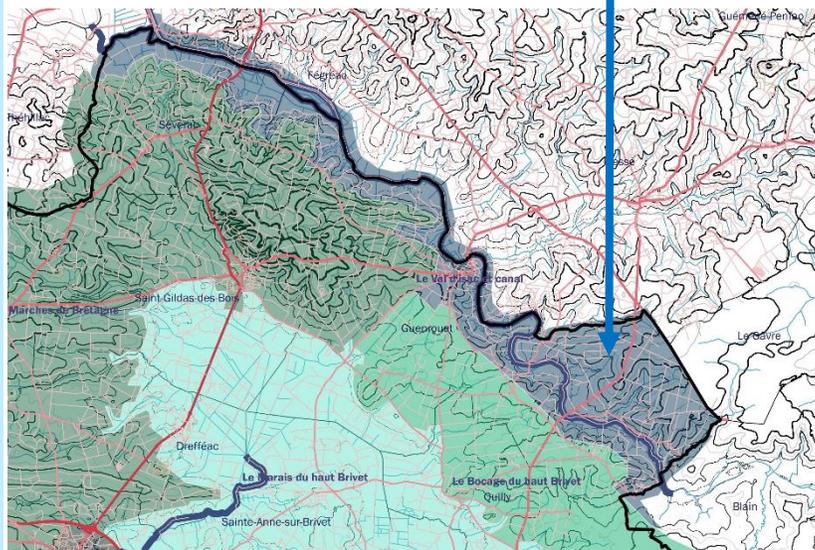
- 01 - Le Val d'Isac et canal
- 02 - Le marais du haut Brivet
- 03 - Les marais insulaires habités
- 04 - Les grands marais ligériens
- 05 - Le grand marais de Brière (marais indivis)
- 06 - Le bassin du Mès
- 07 - Les marais salants de Guérande



# 01\_Le val d'Isac et canal

#rivière #canal Nantes à Brest #prairies inondables #Vélodyssée #plaisance

## localisation



## photos



Le canal de Nantes à Brest emprunte successivement depuis Nantes : le cours de l'Erdre / un tronçon artificiel / le cours de l'Isac / une partie artificielle de Fégréac / Guenrouët à Redon

## limites et charpente paysagère

Coteaux sud et nord des plaines inondables sur les communes de Sévérac et Guenrouët  
Villes/bourgs présents sur l'entité:  
Guenrouët

## vigilance / enjeux

→ Valorisation du patrimoine hydraulique, des activités de loisirs et tourisme lié au canal et la Vélodyssée

## description

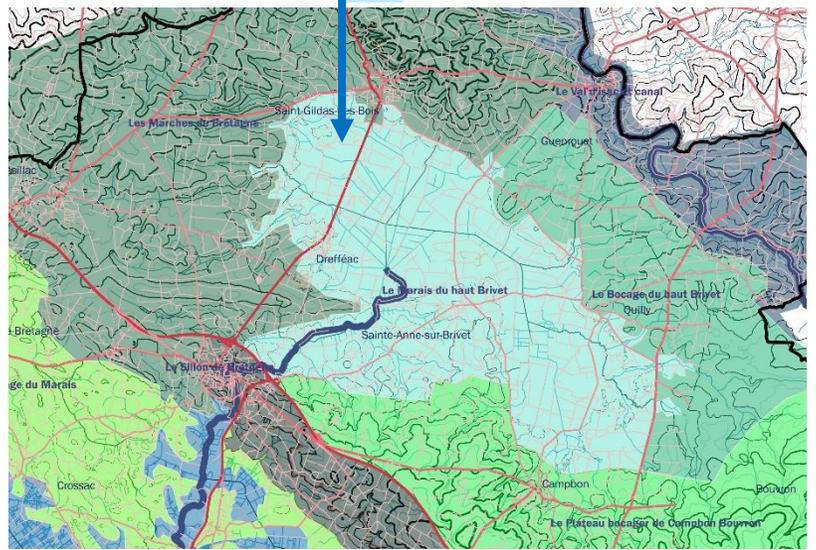
Des prairies humides inondables en enfilade tapissent le fond du val. La rivière (qui partage son lit avec le canal de Nantes à Brest en partie sur ce tronçon) peu visible, est perceptible depuis ces abords par les boisements de ripisylves qui l'accompagnent. Des hameaux (sur les communes de Guenrouët, Sévérac) sont implantés rives sud sur les légers coteaux. La rivière devient plus accessible et visible à Guenrouët (port de plaisance) dont le bourg est implanté en 'promontoire' d'un méandre. La présence d'un patrimoine hydraulique lié au canal (ponts, quais, écluses) et le tourisme spécifique lié à ce dernier maille la rivière (voies cyclables de la Vélodyssée, port de plaisance et restaurants à Guenrouët).



Entités à dominante d'eau

# 02\_Le marais du haut Brivet

## localisation



## limites et charpente paysagère

Une 'cuvette' délimitée  
A l'ouest :  
 par les 'pentes' de Dreffeac/Missillac  
Au nord et est :  
 par les pentes du val de l'Isac  
Au sud :  
 par les "reliefs" du Sillon.  
 Niveau entre +1 et +15m environ (le bourg de Sainte-Anne-sur-Brivet en point haut de l'entité+20m)

Villes/bourgs présents sur l'entité:  
 Sainte-Anne-sur-Brivet, Dreffeac  
 (Quilly en limite)

Urbanisation linéaire  
 le long des routes :  
 une vigilance  
 concernant de  
 nombreuses entités

## description

Tête de bassin versant du Brivet, cette vaste **zone de marais en cuvette, maillée de fossés et canaux**, présente un **paysage horizontal ponctué de haies, de petits boisements et de quelques peupleraies**. De nombreux rus et canaux rejoignant les marais maillent l'entité. **'Haut' et 'bas' Brivet s'articulent à Pontchâteau** où la rivière passe 'au travers' du Sillon. Sainte-Anne-sur-Brivet, Dreffeac et de nombreux petits hameaux sont implantés au cœur de cette entité où la **pression urbaine est moins marquée que sur le reste du territoire**. Les routes départementales (RD773 et RD33) sont cependant le support d'une urbanisation pavillonnaire très présente notamment en entrée de bourgs. Présence de la voie ferrée (Nantes-Redon, qui dessert Pontchâteau, Dreffeac, St-Gildas-des-Bois)  
**L'élevage y est plus 'intensif'** que sur les entités 'briéronnes' et des haras sont également implantés.



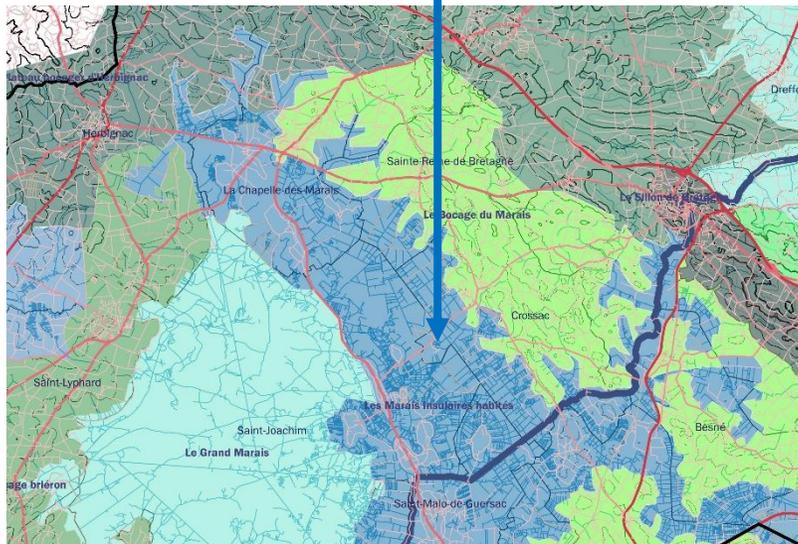
## vigilance

- Les entrées de bourg (implantation du bâti, densité, formes urbaines, qualité des clôtures (y compris des haies)
- L'urbanisation linéaire et hétérogène presque continue (notamment de la RD33 & RD773)
- Peu de visibilité de la présence du Brivet et des marais sur l'entité
- Qualité des espaces agricoles, naturels et humides en lien avec l'enjeu de qualité de la ressource en eau de la tête de bassin versant du Brivet

# 03\_ Les marais insulaires habités

#iles de Brière #levées #terres hautes - basses  
#gagneries

## localisation



## photos



Saint-Joachim @Arnaud Dréan

## limites et charpente paysagère

Lisière Est du grand marais en interface au Sud avec les centralités du 'cordon urbain'  
Sud de l'entités délimité par le 'continuum' urbain lié à la présence de la RN171/RN165

### Villes/bourgs présents sur l'entités:

Saint-Malo-de-Guersac  
Saint-Joachim  
La-Chapelle-des-Marais

## description

Les **marais insulaires habités** constituent la **couronne d'îles de Brière et de marais** le long de la RD50.

Un **paysage très horizontal** dont les îles de très faible altitude sont identifiables par la **forme urbaine caractéristique des gagneries, levées et canaux, et de la présence de chaumières**. La présence verticale des clochers des bourgs ponctue l'horizon. Cette zone de marais de structure autour du Brivet par des canaux et fossés délimitant des prairies de pâtures.

Cette **imbrication ancienne des marais et de l'urbain** contribue à l'**identité paysagère singulière** de cette entité et constitue un cadre de vie à la fois remarquable et contraint.

Cette entité se **prolonge et s'infiltré au travers du bocage le long du Brivet** jusque Pontchâteau et Donges vers l'est

## vigilance

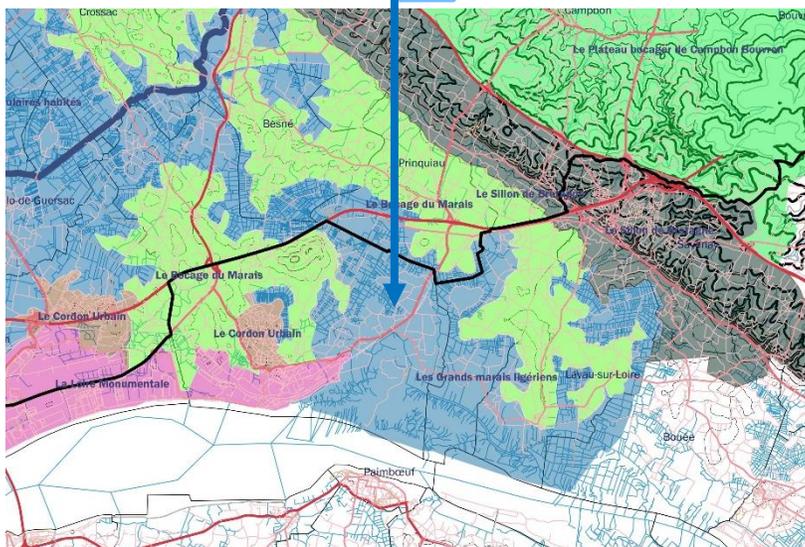
- Perte de lisibilité du caractère insulaire de l'urbanisation 'historique'
- Fermeture de certains espaces de marais, enrichissement
- Perte des 'coupures' entre urbanisation et marais par la formation d'une continuité urbaine constituée par la RN et l'urbanisation qui s'y accroche au sud de l'entité
- Fermeture de certains espaces de marais
- Question de la préservation des pratiques agricoles (pâturage extensif, entretien des haies et des canaux, gestion des niveaux d'eau...) qui modèlent ces paysages spécifiques et permettent l'entretien des espaces favorables à la faune et à la flore



# 04\_ Les grands marais ligériens

#horizontalité #canaux et marais #plaine alluviale #pré de Loire #terres inondables #faible urbanisation ancienne

## localisation



## photos



Lavau-sur-Loire @Arnaud Dréan

## limites et charpente paysagère

Du pied de Sillon et son bocage au nord aux rives de la Loire au sud. Communes au sud de la RN171 : Prinquiau, Donges, La Chapelle-Launay, Lavau-sur-Loire et se poursuivent le long de l'estuaire de la Loire...

Villes/bourgs présents sur l'entités:

Entités de marais et bocage associé au marais, pas de bourg

## description

Vastes étendues de prairies quadrillées de fossés, ces grands marais très horizontaux et cloisonnés par une trame végétale dense (peupleraie, bocage de pâturages humides) constituent un véritable 'labyrinthe aquatique'. Les fermes se sont construites sur des espaces exondés au cœur d'îlots bocagers qui abritent le bétail en périodes de hautes eaux. Les marais de Prinquiau, moins boisés et bocagés, sont plus ouverts que les autres marais 'ligériens'. Ces paysages, marqués par l'omniprésence de l'eau et/ou de sa palette végétale de zone humide, composent le lit majeur de la Loire.

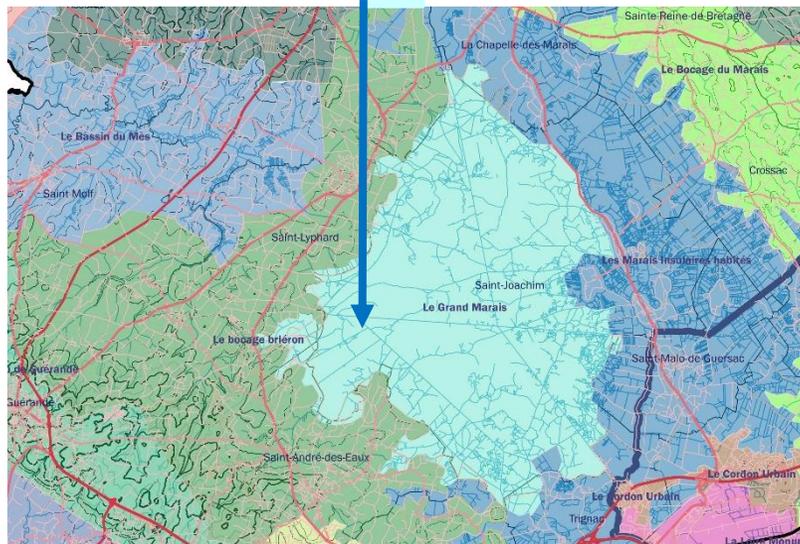
Les rives du fleuve ont évolué au fil du temps et certains bourgs comme Lavau-sur-Loire, autrefois au bord du fleuve est désormais au bords des marais.

## vigilance

→ Question de la préservation des pratiques agricoles (pâturage extensif, entretien des haies et des canaux, gestion des niveaux d'eau...) qui modèlent ces paysages spécifiques et permettent l'entretien des espaces favorables à la faune et à la flore  
 → Question des évolutions futures des milieux humides et des risques (submersion, évolution de la salinité des milieux, déplacement des pratiques agricoles, mutation des espaces naturels...)

# 05\_Le grand marais de Brière

## localisation



## photos



@arnaud dreaan

Le belvédère de Rozé à Saint-Malo-de-Guersac (2020) donne à voir l'étendue des marais

#marais indivis #chalands #ports de Brière #canaux

## limites et charpente paysagère

De Camer (La Chapelle-des-Marais) au nord à Aisne et Bout d'Aisne (Trignac) au sud et de Saint-Lyphard à l'ouest à la RD50 à l'est

## vigilance

- Sujet de la fermeture de certains espaces/paysages par le développement de la strate arbustive des fenêtrés sur le paysage du marais (abandon des levées, disparition de l'exploitation de la coupe de roseau, de l'extraction de la tourbe)
- Pression de l'urbanisation aux franges du marais indivis qui engendre une perte de lisibilité du marais
- Question du chaume

## description

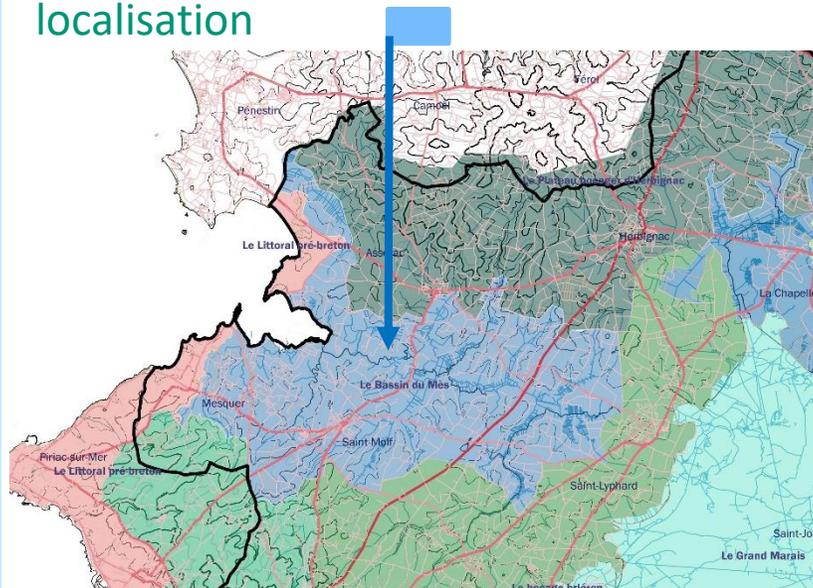
Le **marais indivis** est un vaste espace d'eau et de canaux façonnés par les hommes et support d'une biodiversité remarquable. Le marais est un **espace confidentiel, accessible par chalands depuis les quelques ports de Brière et visible essentiellement depuis la « chaussée de Brière » (RD 50)**. Pour les Briérons, c'est un lieu de ressources historiques (chasse, pêche, pâturage...) qui a fondé une identité forte autour de ces usages et des savoir-faire qui en sont issus (la construction navale notamment). **L'organisation spatiale des « îles » de Brière répond historiquement à des nécessités vivrières ainsi qu'à une optimisation des ressources disponibles** : ces formes d'habiter particulières (urbanisation en anneau, implantation des maisons en pignon, mitoyenneté, chaumières...) fondent, avec les paysages naturels de marais, l'image de ce territoire qui fait destination touristique.

**L'abandon de nombreuses levées** (ces parcelles entre la route annulaire et les marais, langues de terre utilisées notamment pour amarrer le chaland et accéder au marais) a vu des **boisements se développer**. Ce phénomène lié à la topographie très plane entraîne une **fermeture par le développement de la strate arbustive**. Le marais est beaucoup moins perceptible aujourd'hui. Par ailleurs, la disparition de l'exploitation de la coupe de roseau, et de l'extraction de la tourbe et du « noir de Brière\* » ont favorisé « la fermeture du marais\* ».

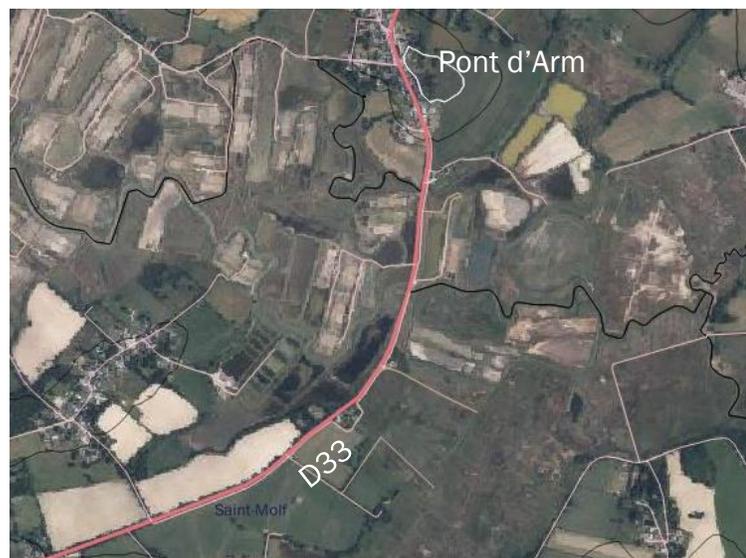


# 06\_Le bassin du Mès

## localisation



## photos



#marais doux #marais salés #saliculture #bouchots

## limites et charpente paysagère

Le bourg d'Assérac constitue la limite nord de l'entité. Au sud, elle se dessine le long des étiers et canaux orientés nord/sud. A l'est Saint-Lyphard constitue la limite entre bassin du Mès et Grand marais (indivis)

Villes/bourgs présents sur l'entité:  
Saint-Molf / Mesquer

Projet de classement au  
titre des sites du bassin du  
Mès

## description

Une entité constituée de **marais salés cultivés** (activités salicoles) et de **marais saumâtres et doux en amont : les marais de Pompas**. Les étiers et salines sont classés Natura 2000.

Les **Marais du Mès**, à l'identité plus intimistes que ceux de **Guérande**, débouchent sur le traict de Pen Bé refermé par les pointes de Merquel et de Pen Bé. Les **coteaux bocagers d'Herbignac** sont visibles en fond de plan. Paysage changeant, à marée basse le traict laisse découvrir ses **alignements de bouchots et culture d'huîtres**.

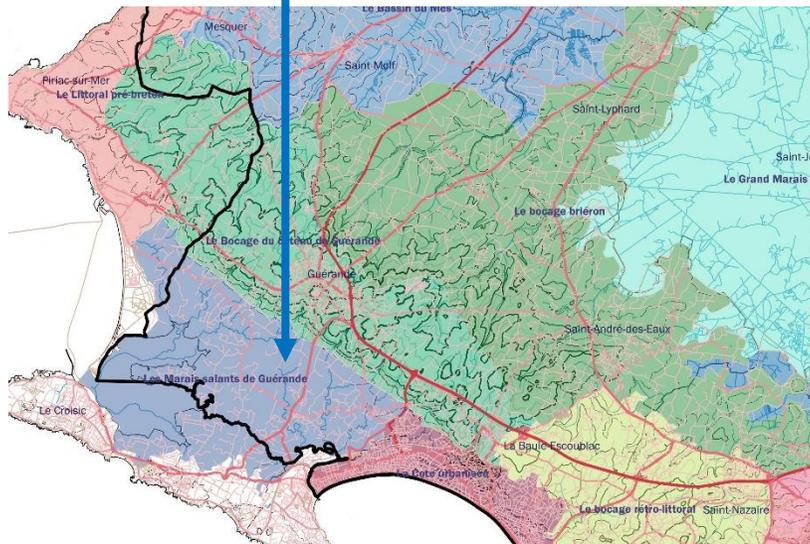
Les **bourgs de Mesquer et Saint-Molf** sont implantés en bordure des marais et vallons des étiers au sud. **Saint-Lyphard** à l'est constitue le seuil de l'entité et le début du marais indivis de Brière.

## vigilance

→ Diffusion urbaine forte notamment sur les commune de Saint-Molf et Mesquer au sud

# 07\_ Les marais salants de Guérande

## localisation



## photos



## limites et charpente paysagère

Délimité au nord par le haut du sillon de Guérande, au sud par les bourgs du Croisic, de Batz et du Pouliguen et la voie ferrée. Les marais s'étendent jusqu'aux arrières de la Baule.

Villes/bourgs présents sur l'entités:  
Saillé / Careil

## description

Le **paysage emblématique des marais salants** se situe à l'ouest du trait du Croisic qui est **soumis aux marées et offre un paysage changeant**. Le tombolo boisé de Pen Bron referme le trait.

**Paysage horizontal constitué d'un réseau de salines ponctuées de salorges** et de mulons de sel lors de la saison de la récolte.

Au nord le **relief du sillon bocager de Guérande offre des vues sur les marais**.

Au sud, les trois **clochers de Batz-sur-Mer, du Croisic et du Pouliguen** constituent des repères verticaux, de même que les **châteaux d'eau**.



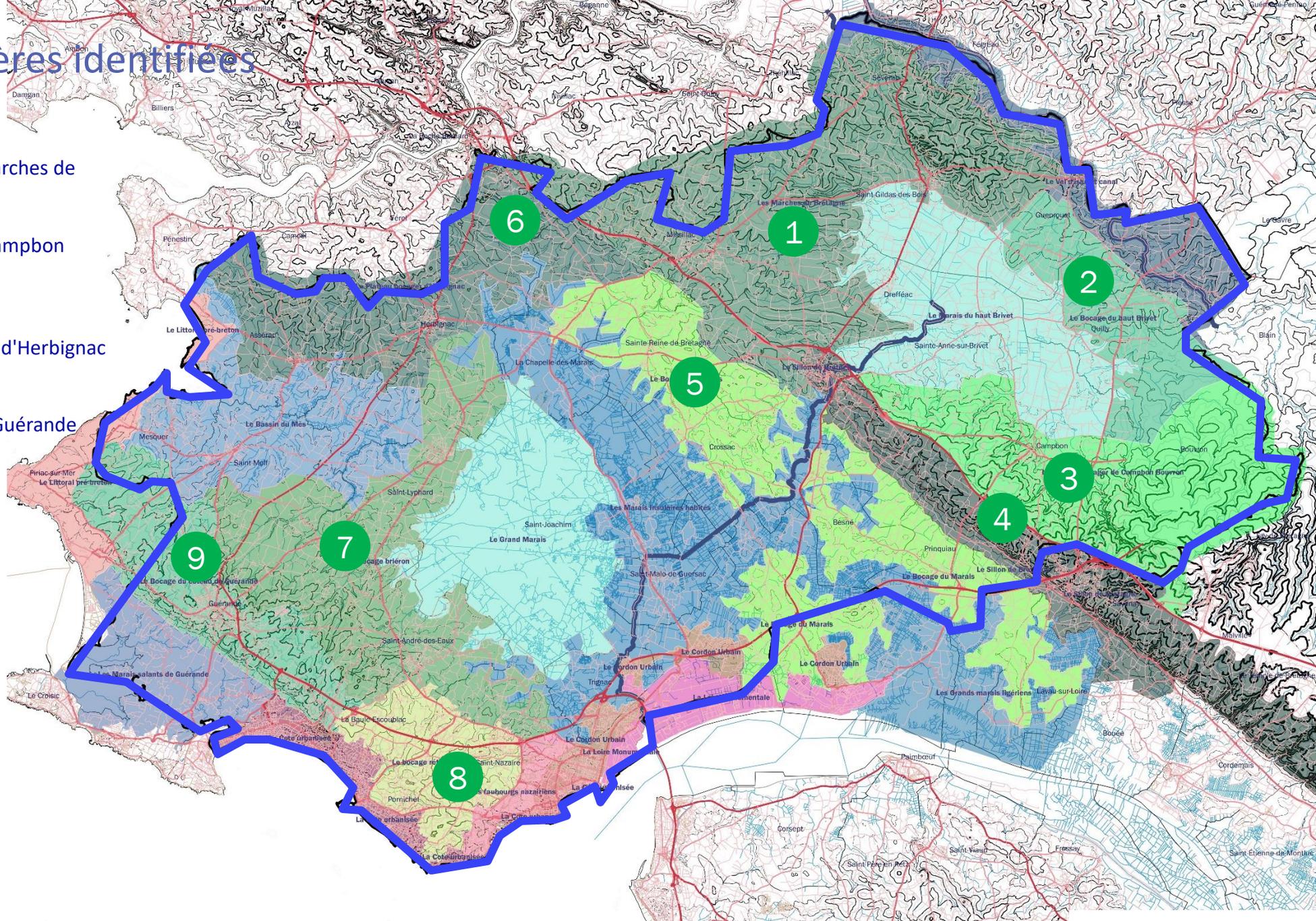
## vigilance

→ Equilibre à trouver entre exploitation du potentiel touristique et difficulté d'ouvrir au public des salines exploitées

# Entités paysagères identifiées

## BOCAGE (10 unités) :

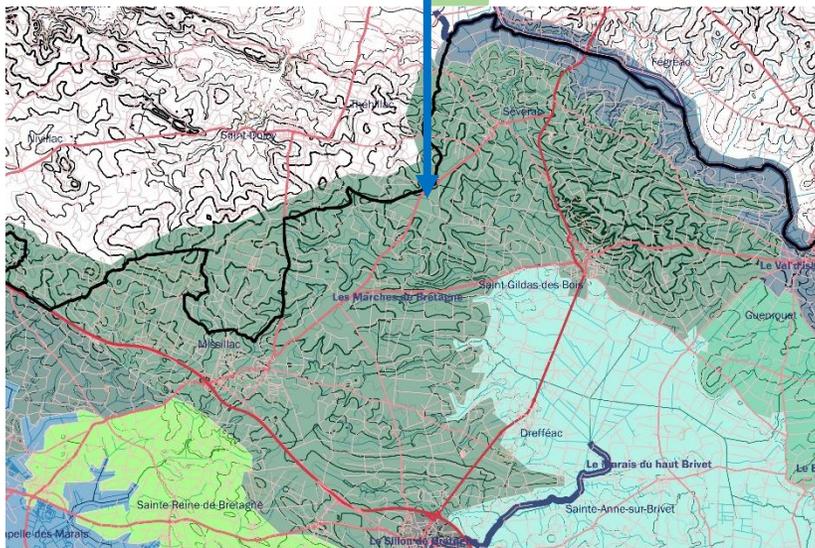
- 01 - Les étangs et bois des marches de Bretagne
- 02 - Le bocage du haut Brivet
- 03 - Le plateau bocager de Campbon Bouvron
- 04 - Le Sillon de Bretagne
- 05 - Le bocage du marais
- 06 - Le plateau bocager boisé d'Herbignac
- 07 - Le bocage briéron
- 08 - Le bocage rétro-littoral
- 09 - Le bocage du coteau de Guérande



# 01\_ Les étangs et bois des marches de Bretagne

#forêts #boisements #moulins #étangs

## localisation



## photos



Sévérac @Arnaud Dréan

## limites et charpente paysagère

Limite sud autour de la RN165 / limite est : au niveau de la 'rupture' de pente avec l'entité des hauts marais du Brivet

Villes/bourgs présents sur l'entité:

Saint-Gildas-des-Bois / Sévérac / Missillac / Pontchâteau

Urbanisation linéaire  
le long des routes :  
une vigilance  
concernant de  
nombreuses entités

## description

Une entité constituant le **relief nord du bassin versant du Brivet**, incliné vers les marais du 'haut Brivet' (direction armoricaine : sud-est/nord-ouest). Cette entité fait partie d'un territoire historiquement nommé 'marches de Bretagne' correspondant à un système défensif de l'époque carolingienne. Elle se poursuit au-delà du périmètre d'étude proposé (au-delà de l'Isac).

Cet **ensemble se compose d'un paysage vallonné** ('contreforts' sud de la Vilaine et coteau de Saint-Gildas) **présentant de nombreux boisements et forêts** (Bretesche à Missillac, Madeleine à Ste-Reine, Bernugat à St-Gildas-des-Bois : seules forêts représentatives du périmètre du bassin versant du Brivet). Les **vallonements accueillent de nombreux étangs et mares**. Cette entité présente un riche **patrimoine de moulins et de gués**.

A noter la présence de la congrégation des sœurs et de l'abbatiale de Saint-Gildas des Bois, aux espaces publics récemment rénovés.



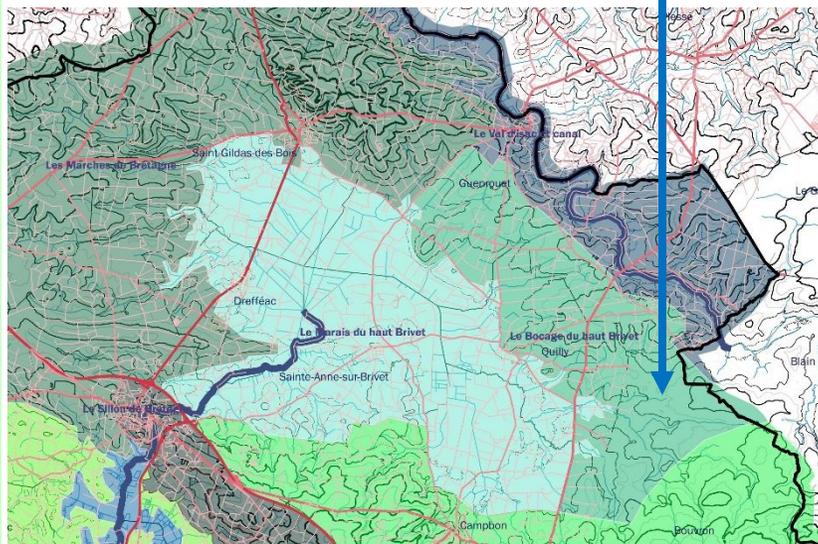
## vigilance

- L'urbanisation linéaire en entrée de bourg, (implantation du bâti, qualité des clôtures (y compris des haies)
- Banalisation de l'urbanisation des extensions urbaines
- Sujet de la lisibilité des formes traditionnelles : bocage, formes urbaines
- Préservation des boisements

## 02\_Le bocage du haut Brivet

#bocage géométrique  
#landes et bruyères

### localisation



### photos



### limites et charpente paysagère

Au nord-est, une limite constituée par la fin du relief du val d'Isac, à l'est par l'entité des marais du haut Brivet

Villes/bourgs présents sur l'entités:

Quilly

### description

Un **modelé en très légère pente** depuis les 'hauteurs' du val d'Isac (coteau de Saint-Gildas) qui accueille un **bocage de prairies aux dessins assez géométriques**. Ce paysage agricole s'exprime par un maillage moins dense du bocage, héritage du remembrement agricole mais offrant des ambiances boisées le long des routes.

Mares, étangs et ruisseaux viennent animer cet **ordonnement assez géométrique**. (Issu d'un fort remembrement à Quilly notamment)

Une **toponymie évoquant landes et bruyères** (la Bruyère Noire et les Landes du Mortrais sur la commune de Guenrouet, les landes de Billy à Quilly).

Le bourg de Quilly se situe à l'articulation entre cette entité et celle des marais du Haut Brivet.



Urbanisation linéaire  
le long des routes :  
une vigilance  
concernant de  
nombreuses entités

### vigilance

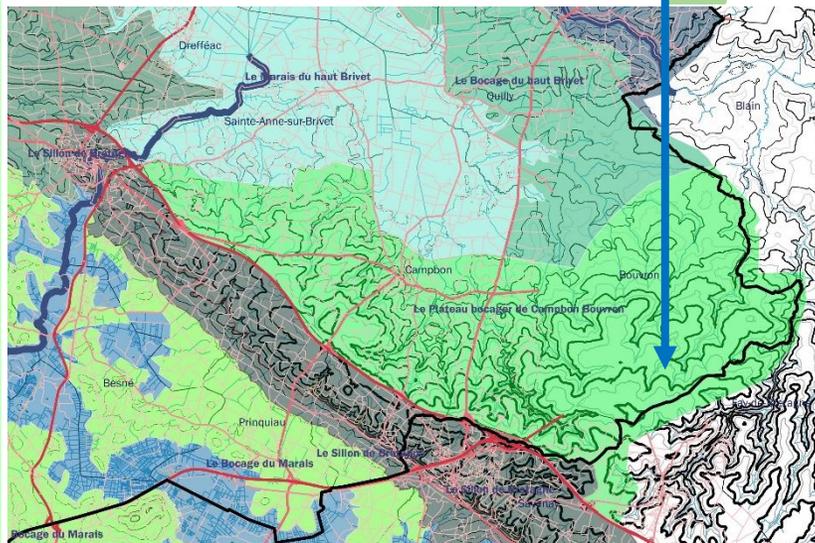
→ L'urbanisation linéaire en entrée de bourg, (implantation du bâti, qualité des clôtures (y compris des haies)

→ Maintien du maillage bocager et des nombreuses haies hydrauliques pour/enjeux gestion de ruissellement

# 03\_Le plateau bocager de Campbon/Bouvron

#coteaux bocagers #éoliennes #vallons boisés

## localisation



## photos



## limites et charpente paysagère

Au nord s'appuie sur la RD 16 (et l'ancienne voie ferrée 'voie verte')

Au sud la limite est constituée par la RN165

Villes/bourgs présents sur l'entités:

Campbon / Bouvron

Urbanisation linéaire  
le long des routes :  
une vigilance  
concernant de  
nombreuses entités

## description

Depuis le haut du Sillon de Bretagne, **un coteau incliné vers le nord, qui accueille des étendues agricoles avec une trame bocagère dense** et quelques petits boisements de feuillus.

Cette entité accueille de **petits vallons boisés et leur réseau hydrographique** orientés vers les marais du haut Brivet.

Les **bourgs de Campbon et Bouvron** (bien préservés) constituent les deux bourgs implantés en limite sud de cette entité. A l'approche de la 4 voies, la pression urbaine se fait ressentir en lien avec les zones d'activités.

La **ligne haute tension et le parc éolien de Campbon** marquent le **paysage par leur verticalité** notamment depuis la RN165.



## vigilance

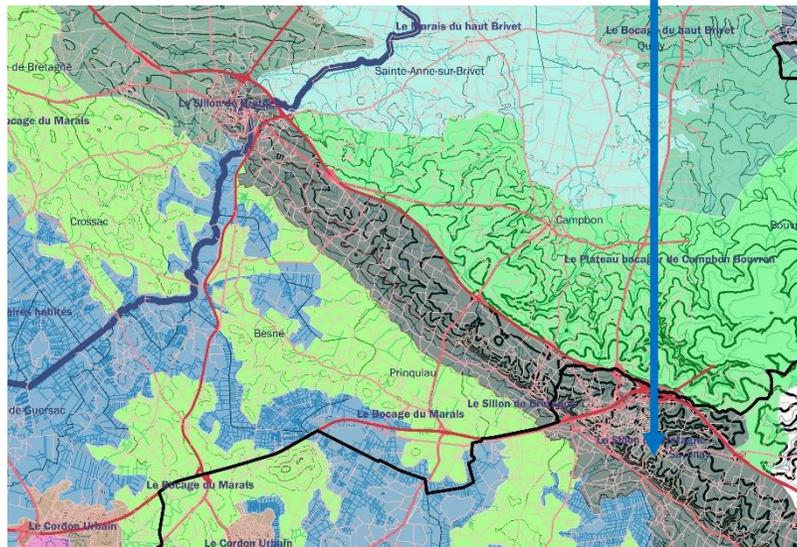
→ L'urbanisation linéaire en entrée de bourg, (implantation du bâti, qualité des clôtures (y compris des haies)

→ Préservation de la qualité agricole et environnementale (pratiques agricoles, confortement des espaces naturels) du plateau en lien avec la préservation de la qualité de l'eau (nappe de Campbon)

# 04\_Le sillon de Bretagne

#infrastructure routière #vues lointaines #limites visuelles #couvert boisé #vallons boisés et humides #voie ferrée #route du milieu

## localisation



## photos



## limites et charpente paysagère

De Nantes à Pontchâteau puis au-delà vers La-Roche-Bernard / Pied de Sillon ; niveau +10à +30m / Sillon : niveau de +30 à +90 environ (sur le périmètre étudié)

Villes/bourgs présents sur l'entités:  
Pontchâteau / La-Chapelle-Launay / Savenay

Urbanisation linéaire  
le long des routes :  
une vigilance  
concernant de  
nombreuses entités

## description

Paysage emblématique, le Sillon de Bretagne, émergence géologique soulignée de boisements **marque l'horizon des entités du territoire**. Support de l'**axe routier Nantes-Vannes**, cette unité supporte une **importante pression urbaine** concernant le développement de l'habitat mais également le développement de zones d'activités économiques en chapelet au niveau des échangeurs de la 4 voies. Le pied de Sillon accueille la voie ferrée (Nantes>Pontchâteau). Le pied de Sillon constitue la limite géographique du lit majeur de la Loire, paysage d'entre-deux en pied de coteaux permet d'appréhender la transition de végétation entre la palette végétale humide des marais et celle plus boisée du Sillon (chênes, châtaigniers).

Des **micro-vallées accompagnées de boisements suivent le réseau hydrographique** nord/sud qui descend du haut du Sillon à son pied. On peut également noter **la présence de conifères dans les jardins des anciens domaines**. Le passage du Brivet marque une rupture dans le Sillon à Pontchâteau.



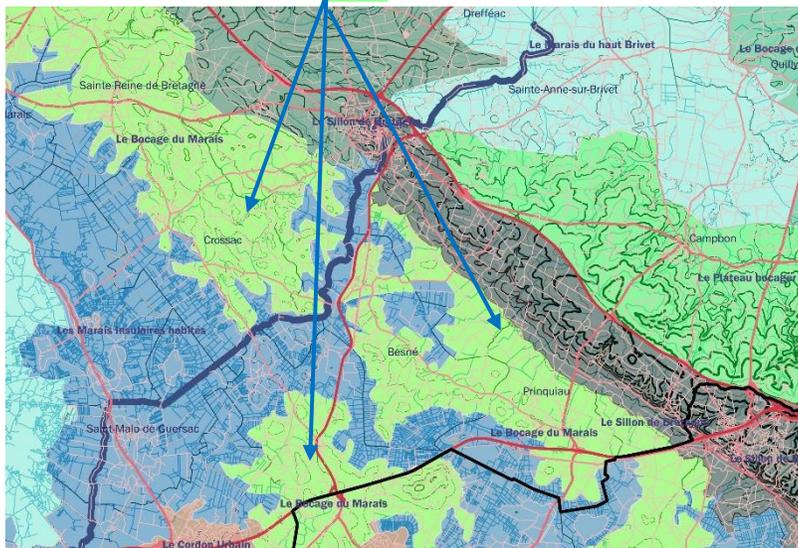
La Chapelle-Launay @Arnaud Dréan

## vigilance

- Pression urbaine liée à la N171 (logements, ZAE)
- Question de la banalisation des formes urbaines, gabarit et implantation du bâti, forme des toitures, aspect des clôtures (y compris végétales), colorimétrie y compris des ZAE
- Valorisation des vues depuis le Sillon
- Question des hauteurs bâties pour permettre des vues lointaines et de l'insertion du bâti dans la pente
- Préservation de la végétation sur le sillon et ses coteaux en frein au ravinement
- Préservation de la trame paysagère dense et vallonnée

# 05\_Le bocage du Marais

## localisation



## photos



Prinquiau @Arnaud Dréan

## description

Le bocage du marais se constitue de territoires agricoles et de hameaux sur les communes de Besné, Prinquiau, Donges, Crossac, Ste-Reine de Bretagne. **Cette entité se distingue des marais insulaires par un territoire où les canaux et terres immergées sont moins présents, et par un relief légèrement plus 'élevé'.** Pâtures et bocages façonnent le territoire. Il est traversé par la RD773 reliant St-Nazaire à Pontchâteau.

#hameaux et villages #zones humides #terres basses #maisons individuelles #terres hautes à usage agricole

## limites et charpente paysagère

Délimité au nord-est par les reliefs du Sillon de Bretagne, à l'ouest par les marais insulaires humides  
Courbe de niveau de +5 à +10 environ.

Villes/bourgs présents sur l'entité:

Prinquiau / Lavau-sur-Loire (commune hors nouveau périmètre) / hameaux de Donges (hors CB) / Besné / Crossac / Ste-Reine-de-Bretagne / La Chapelle-des-Marais

## vigilance

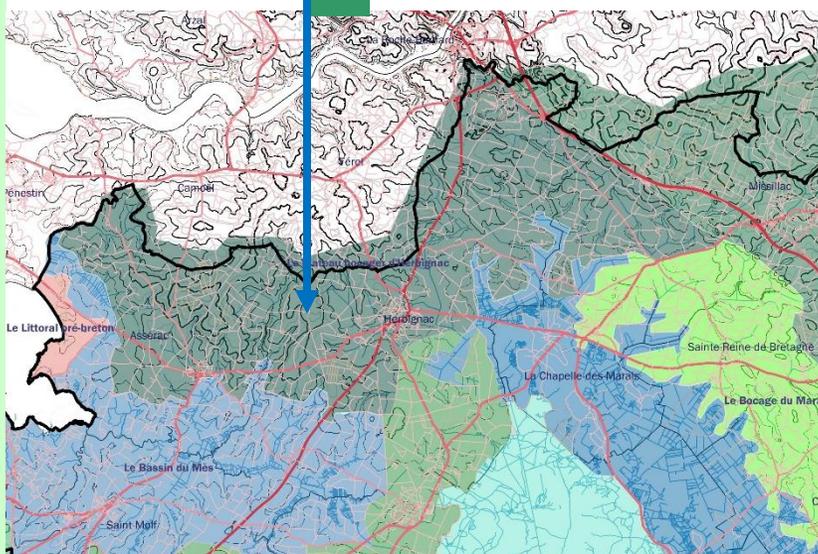
- Pressions urbaines sur les 'structures' insulaires
- Préservation des pratiques agricoles (pâturage extensif, entretien des haies et des canaux, gestion des niveaux d'eau...) qui modèlent ces paysages et permettent l'entretien des espaces favorables à la faune et à la flore.
- Enjeu des lisières urbaines
- Préserver les liaisons paysagères et naturelles au sein du paysage industriel (canal du Priory, marais de Liberge) entre la Brière et l'estuaire



# 06\_Le plateau bocager boisé d'Herbignac

#vallonnements doux #boisements #rebord nord  
des grands marais

## localisation



## photos



Assérac @Arnaud Dréan

## limites et charpente paysagère

Le sud de l'entité est délimité par les grands marais de Brière et du Mès. Au nord-est par la vallée de l'étang du Rodoir (La Roche-Bernard) et la ligne de crête du sillon de Bretagne (RN165) Au nord par les reliefs de la vallée de la Vilaine

Villes/bourgs présents sur l'entités:  
Herbignac, Assérac

## vigilance

- Diffusion urbaine autour d'Herbignac et question de l'entrée de ville
- Déprise agricole au nord de l'unité ? (Assérac, Herbignac)
- Préservation du maillage agricole traditionnel et des nombreux boisements et haies bocagères

## description

Un **plateau bocager incliné** ('contrefort' du relief des falaises de la vallée de la Vilaine au nord / du Sillon de Bretagne, à l'est) et **boisé aux vallonnements doux qui constitue le rebord nord des grands marais**. La ripisylve accompagne les vallons au maillage bocager plus dense que les hauts des vallonnements plus ouverts. Les routes sont souvent bordées de chênes. Présence notable de vergers autour d'Herbignac.

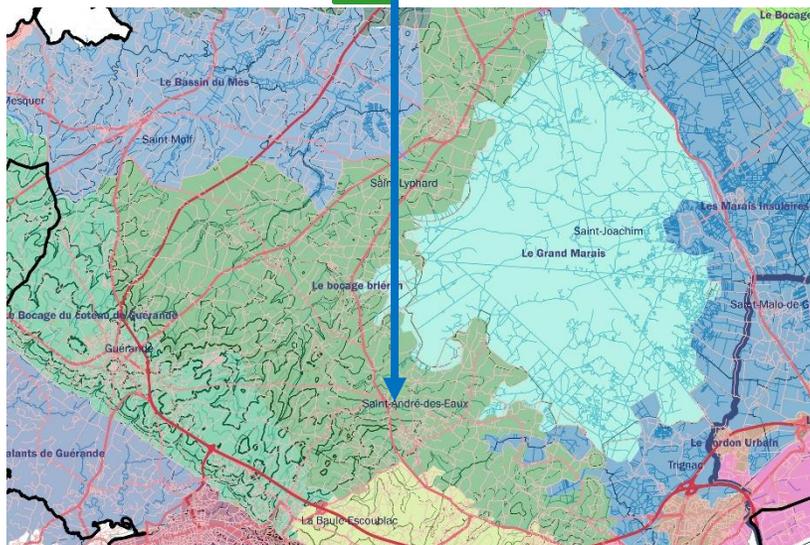
Les communes d'Herbignac et d'Assérac s'implantent à l'articulation avec les marais du Mès pour Assérac et de Brière pour Herbignac. **Présence de boisements notamment de résineux** : bois de Montchoix, de l'Épine, de la Cour aux Loups, de Kerolivier liés à la présence de châteaux : Montchoix, Kerdavy, Kerolivier, Kerobert (Toponymie à consonance bretonne)

La **pression urbaine est lisible aux abords d'Herbignac et notamment le long de la RD774**, posant la question de l'entrée de ville et de la qualification de la traversée de la commune (boulevard de Brière)



# 07\_Le bocage briéron

## localisation



## photos



Saint-Lyphard @Arnaud Dréan

## description

Un **bocage au patrimoine rural et architectural remarquable** avec la présence de **chaumières et de sites attirant une fréquentation touristique** importante tels le village de Kerhinet, les ports de la Chaussée Neuve (St-André-des-Eaux) ou de Bréca (Saint-Lyphard). Une unité **subissant la pression urbaine résidentielle** (maison individuelle et lotissements) **liée à la présence de la Baule et de Saint-Nazaire**, notamment le **long des routes engendrant une perte de la lisibilité des structures des villages et hameaux** ainsi qu'une **réduction des surfaces vouées à l'agriculture**. Il en ressort un paysage ni véritablement urbain, ni complètement rural. Le réseau hydrographique s'oriente vers les marais de Brière est>ouest (présence d'étangs et de ruisseaux).

#chaumières #hameaux #ports de Brière #pression urbaine résidentielle

## limites et charpente paysagère

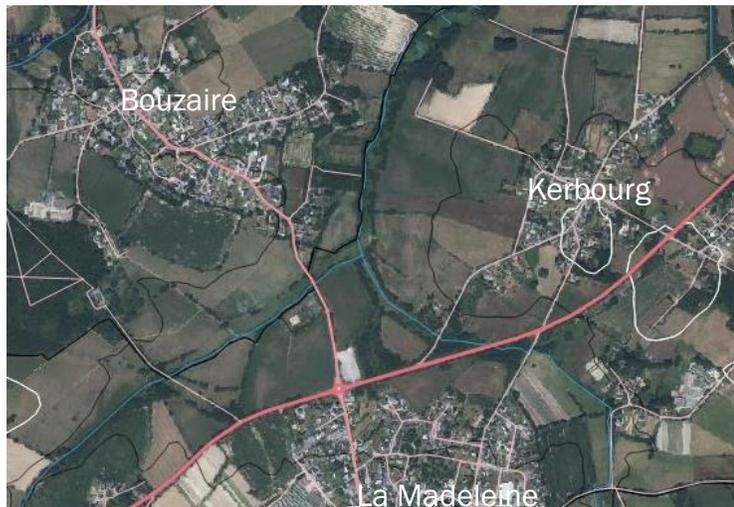
RD213 au sud / marais indivis à l'est / bassin du Mès au nord et à l'ouest / Guérande à l'ouest

Villes/bourgs présents sur l'entités:

Immaculée nord / Brais / St-André-des-Eaux / la Madeleine / Saint-Lyphard / nombreux hameaux (Bouzaire / Kerbourg / Kerhinet...)

## vigilance

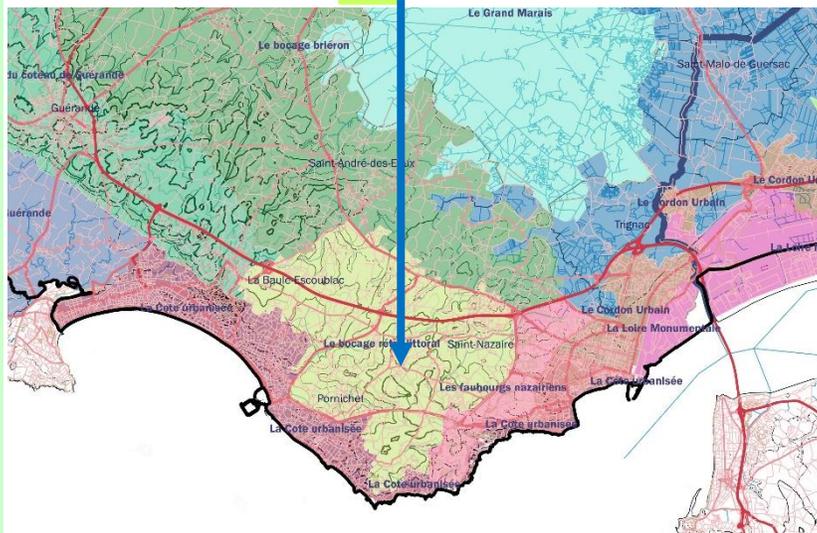
- Forte pression urbaine qui a engendré une urbanisation diffuse
- **Perte progressive de la lisibilité des structures** des villages et hameaux
- Question de la banalisation des formes urbaines (gabarit et implantation du bâti, aspect des clôtures)
- **Réduction des surfaces vouées à l'agriculture** (un paysage qui se referme : boisement progressif du bocage)
- Protection des chaumières et des haies
- Question du chaume



# 08\_Le bocage rétro-littoral

#terres agricoles #chemins #haies bocagères #aérodrome  
#hippodrome #Bois Joalland

## localisation



## photos



Pornichet @Arnaud Dréan

## limites et charpente paysagère

Délimitée par RD92 au nord et la RD 492 (Charpak) à l'est, cette entité comprend la coupure d'urbanisation entre Pornichet et Saint-Nazaire

Villes/bourgs présents sur l'entités:

Immaculée / Pornichet nord / Hôpital, Heinlex

## vigilance

- Forte diffusion urbaine avec présence de zones d'activités marquantes (Brais St-André, Immaculée)
- La 4 voies : une rupture physique et paysagère forte accompagnée d'un cordon boisé 'opaque' sur ses franges

## description

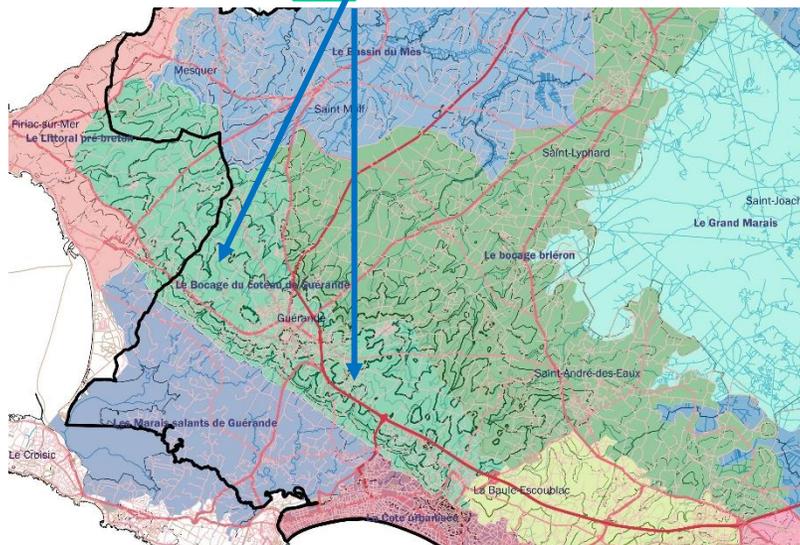
Une 'campagne habitée' entre la frange littorale et une campagne bocagère plus 'touristique' liée aux grands marais de Brière. Des haies bocagères délimitent les champs de culture et d'élevage et des boisements plus 'épais' aux abords de l'urbanisation de la frange littorale.

Des zones économiques et d'activités (Brais, Point du jour, Saint-André) au nord de l'unité entre RD213 et RD47. Cette unité accueille également de grands 'équipements' tels que : hippodrome, Bois Joalland, aérodrome, hôpital, cimetière...



# 09\_Le bocage du coteau de Guérande

## localisation



## photos

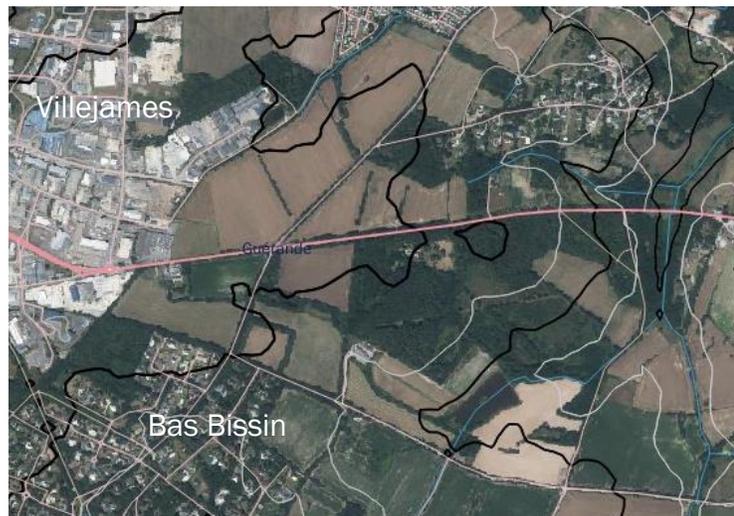


Guérande @Arnaud Dréan

## description

Une unité composée :

- Du coteau **de Guérande avec ses coteaux boisés urbanisés** 'pentus' orientés vers les marais salants offrant des vues et accueillants des hameaux à l'architecture vernaculaire. Le coteau se poursuit jusqu'à la Baule Escoublac (**le bourg historique d'Escoublac ainsi que la forêt d'Escoublac, les quartiers pavillonnaires de la Baule ainsi que des collectifs de logements sociaux et des 'équipements'** : complexe sportif, déchèterie, camping, la ZAE de Beslon)
- D'un '**plateau' incliné** depuis le haut du Sillon sur lequel la **ville de Guérande est implantée et qui accueille la route bleue** (RD 213). Ce plateau est orienté vers le nord-est et est traversé de **légers vallons, ruisseaux et étangs maillés d'une trame bocagère et de hameaux.**



#Sillon #bocage #Guérande #Villejames

## limites et charpente paysagère

Délimité par la ligne de crête du Sillon au sud (RD213, ville de Guérande, D99 vers la Turballe); la route de Saint-Molf (D233) à l'ouest

Villes/bourgs présents sur l'entités:

Guérande, Villejames, quartiers pavillonnaires de Bissin, Brézéan Hameaux de Clis, Queniquen, Kercandon et jusqu'à Escoublac à La Baule

## vigilance

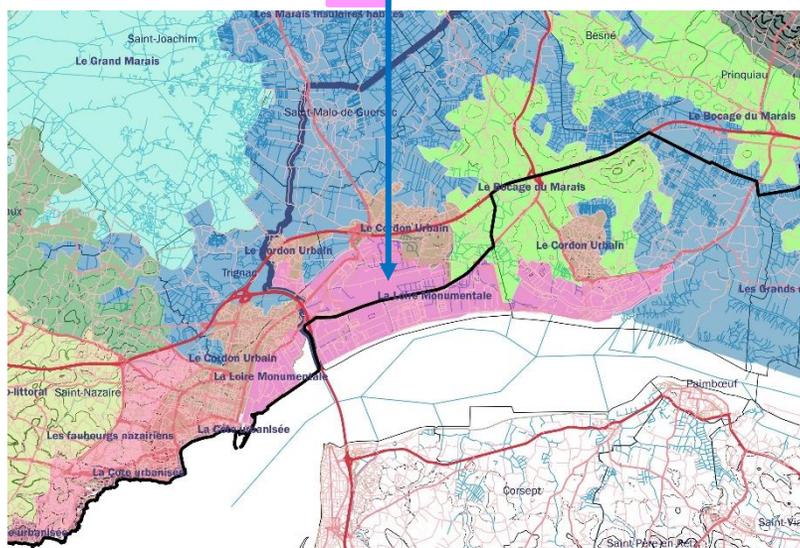
- Forte pression urbaine en lien avec le développement de la commune de Guérande et la présence des RD213 et RD99
- Présence de 'quartiers' pavillonnaires 'fermés' (Bissin, Tromartin) et de zones d'activités (Villejames) diffusion urbaine
- Enrichissement lié à la spéculation foncière : mise en place du PEAN
- Préservation les vues sur les coteaux du Sillon



# 01\_ La Loire monumentale

#activités industrialo-portuaires  
#installations XXL #verticalité

## localisation



## photos



Montoir-de-Bretagne @Arnaud Dréan

## limites et charpente paysagère

Du bord à quai de Montoir au sud / bassin de St-Nazaire et de Penhoët à l'ouest et boulevard des Apprentis / Zae de Trignac / voie ferrée, N171 & D100 au nord / raffinerie de Donges et chapelle Bonne nouvelle à l'est

## vigilance

- Préservation du réseau de canaux au sein de l'unité
- Préservation des prairies et de l'élevage
- Accompagnement des mutations industrielles en cours et à venir en lien avec la préservation des ressources écologiques et hydrauliques
- Préservation / valorisation vasière de Méan et de l'exutoire du Brivet

## description

Le **paysage industrialo et portuaire ligérien et estuarien** (Donges, Saint-Nazaire, Montoir-de-Bretagne), constitue **'le monument' industriel de l'estuaire de la Loire qui marque l'arrivée sur le territoire** depuis le pont de Saint-Nazaire, la route nationale RD171 ou le train. Cet 'autre' grand paysage, **en limite sud de la Brière est changeant, lié au rythme des allées-venues des navires de commerces, et de la construction navale et éolienne.**

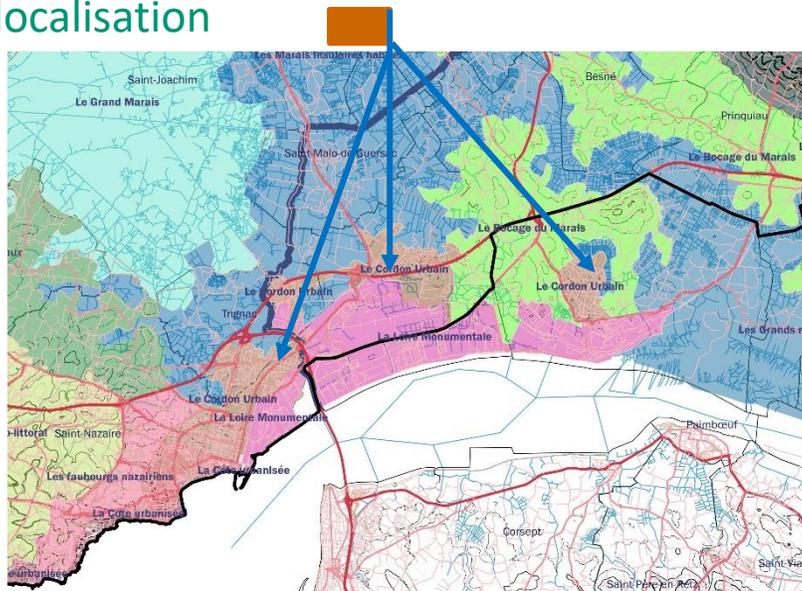
Le **Brivet, débouche dans la Loire** sous le pont de Saint-Nazaire dessinant des 'méandres' soumis aux marées et découvrant à marée basse la vasière de Méan.

On devine le **paysage de marais structuré par des lignes de tamaris et un réseau de canaux comme 'socle' des industries portuaires.** A la belle saison, le **pâturage bovin et les prairies contrastent avec la monumentalité des infrastructures industrialo-portuaires.**



## 02\_Le cordon urbain

### localisation



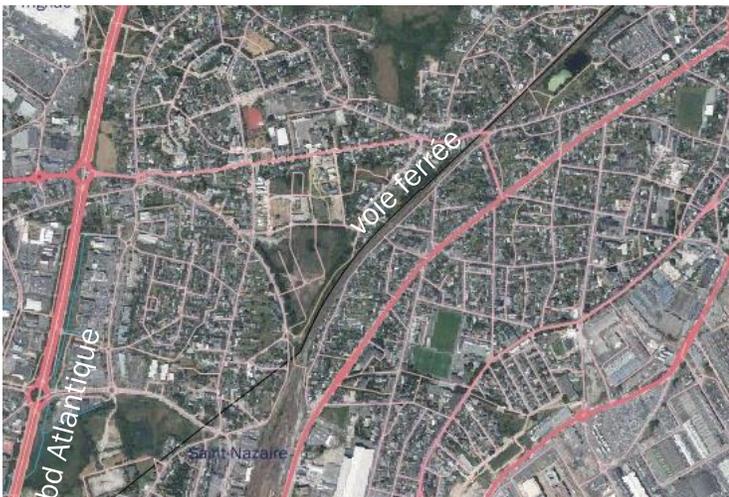
### description

Une entité constituée de **cinq noyaux urbains historiques** (centre-ville et quartiers d'Herbins, Méan et Penhoët à St-Nazaire, Certé à Trignac, Montoir-de-Bretagne et Donges) qui **s'égrènent le long de l'axe constitué par la RN171**. Ces centralités urbaines résidentielles et commerçantes se situent à **l'interface entre des équipements industriels, des ambiances littorales et rétro-littorales et de marais** et offrent des vues sur les marais et sur les infrastructures industrielles

### photos



Montoir-de-Bretagne @Arnaud Dréan



#route de Nantes #route bleue # portes d'agglomération #centralités

### limites et charpente paysagère

Ces cinq noyaux historiques constituent la transition sud entre Brière et zone industrialo-portuaire

Villes/bourgs présents sur l'entité:  
Herbins, Méan et Penhoët à St-Nazaire,  
Certé à Trignac,  
Montoir-de-Bretagne et Donges

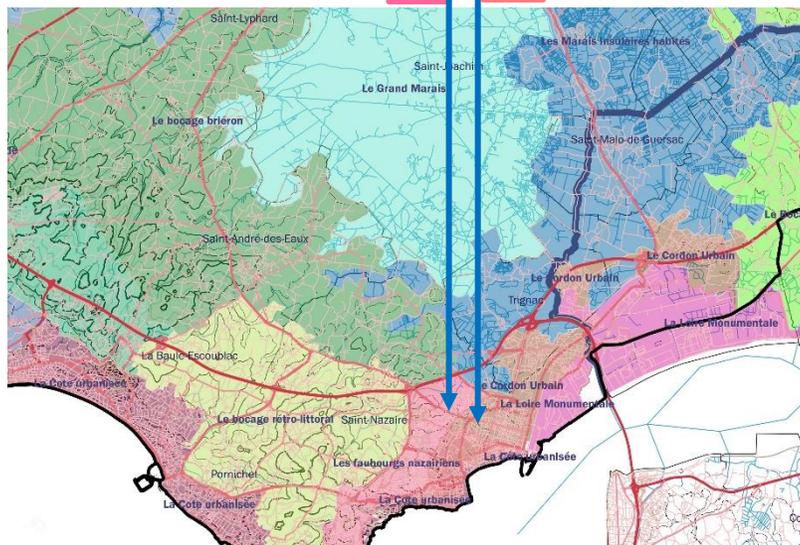
### vigilance

- Cohérences des identités entre bourg ancien et extensions (Donges, Montoir-de-Bretagne, Trignac)
- Lisibilité du paysage 'insulaire' d'origine
- Préservation des ouvertures sur le marais entre les noyaux urbains

## 3-4\_ Saint-Nazaire, rétro-littoral et faubourgs

#lotissements pavillonnaires #équipements #parc paysager #hippodrome #Bois Joalland

### localisation



### limites et charpente paysagère

#### Rétro-littoral :

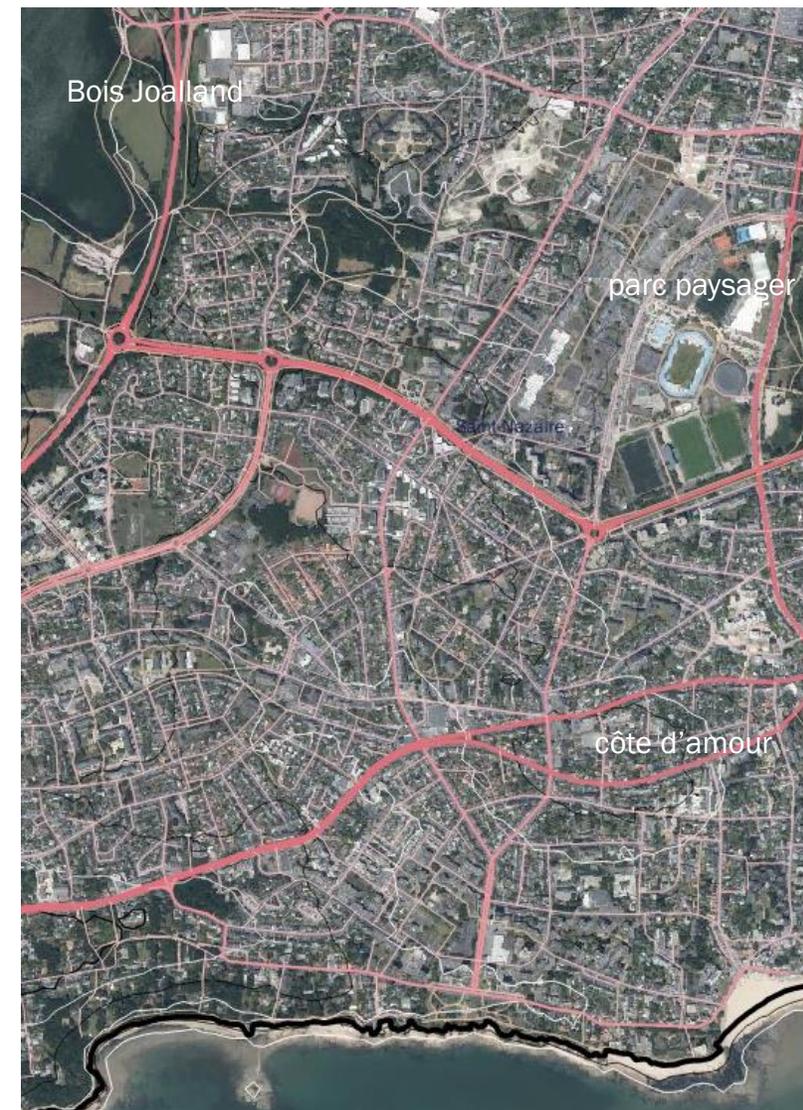
Entre la côte urbanisée et la RD47 (vers Saint-André-des-Eaux) à La Baule / entre l'avenue de Gaulle, la côte urbanisée et les faubourgs ouest nazairiens à Saint-Nazaire

#### Faubourgs nazairiens :

Délimité par les étangs de Guindreff et le boulevard Georges Charpak au nord et allant jusqu'à St-Marc-sur-Mer au sud

### description

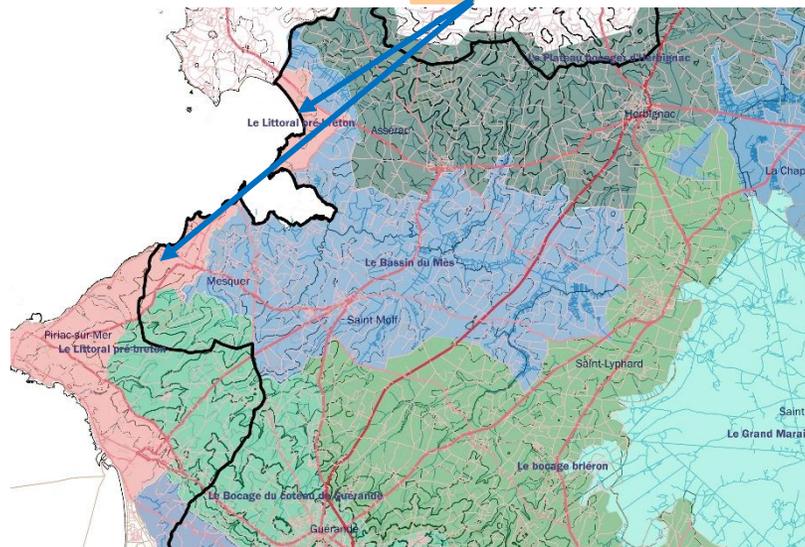
Deux 'couronnes' habitées en arrière de la côte urbanisée composées de quartiers relativement denses d'habitat essentiellement pavillonnaires, avec quelques collectifs et de grands équipements (parc paysager, hippodrome, centre aquatique). La ville rétro-littorale emprunte à l'atmosphère littorale (sans pour autant bénéficier de grandes percées sur l'océan). Les faubourgs nazairiens, en lisière ouest de Saint-Nazaire assurent la transition entre campagne bocagère habitée et centralité d'agglomération. Ces quartiers habités alternant pavillons et grands ensembles correspondent aux phases d'expansion urbaines des années 1960. Ils sont ponctués/à proximité de 'grands espaces de nature' tels que le Bois Joalland, les étangs de Guindreff et de la Belle-Hautière, le bois d'Avalix, le bois de Porcé. Ces quartiers sont engagés depuis quelques années dans une dynamique de renouvellement urbain.





# 06\_Le littoral (pré)breton

## localisation



## photos



Mesquer @Arnaud Dréan

## description

Un **paysage côtier rocheux ponctué de plages et de platiers** (replat taillé par les vagues dans la roche) qui **évoque le littoral breton proche**. Des **bourgs de pêcheurs au bâti ancien en granit, gagné aujourd'hui par une continuité d'urbanisation de type pavillonnaire 'néobreton', aux nombreuses résidences secondaires** le long de la côte. Une **présence de nombreux boisements dans le tissu pavillonnaire** (Mesquer) et de **grands cyprès dans les jardins** de bord de mer. Des **'coupures d'urbanisation' boisées** entre Piriac, Mesquer et Assérac. Des boisements assez denses en arrière des bourgs.

Une **présence visuelle forte des activités de conchyliculture** notamment à marée basse dans le traict de Mesquer/Pen Bé et la baie de pont Mahé.

Une forte fréquentation de la plage de Pont Mahé en été, mêlant les vacanciers et les amateurs de kite surf.

#plages #platiers #bourgs pêcheurs #pavillonnaire #boisements 'pavillonnaires' # 'coupures d'urbanisation' boisées #conchyliculture

## limites et charpente paysagère

La bande urbanisée littorale depuis le Tombolo de la Turballe à Assérac en passant par Mesquer

Villes/bourgs présents sur l'entités:

Pen Bé, Quimiac

## vigilance

- Pression rétro-littorale
- Cohérence entre bourgs ancien et extensions urbaines
- Préservation des boisements et beaux sujets

Outreque light :  
MAGNIFIQUE  
Magnifique

